



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3466

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fondation Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS), Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA) et Habitat et humanisme Rhône (HHR) - Conventions-cadres 2019-2021 - Attribution de subventions

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

**Absents excusés** : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Absents non excusés** : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 13 mai 2019****Délibération n° 2019-3466**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Fondation Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS), Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA) et Habitat et humanisme Rhône (HHR) - Conventions-cadres 2019-2021 - Attribution de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet de proposer de nouvelles conventions triennales à la Fondation ARALIS, au FNDSA, et à HHR, associations qui apportent une contribution importante dans la mise en œuvre de la politique de l'habitat et de l'insertion de la Métropole de Lyon. Ces conventions viennent préciser et décrire les actions soutenues, les objectifs attendus pour les exercices 2019, 2020, 2021 et le niveau de participation de la Métropole.

Ces actions répondent aux objectifs inscrits dans les documents-cadre qui structurent les politiques locales en faveur de l'habitat et du logement à travers le Plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) 2016-2020), le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020, le projet métropolitain des solidarités (PMS) 2017-2022. Ces 3 acteurs sont également parties prenantes de la démarche de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord sur le territoire métropolitain.

À la faveur de ces nouvelles conventions triennales (2019-2021), la Métropole souhaite conforter le soutien apporté à ces acteurs en leur permettant d'inscrire un programme d'actions sur 3 années.

**I - Subvention à la Fondation ARALIS**

Montant proposé pour la période 2019-2021 : 705 600 €, soit 235 200 € par an (subvention 2018 : 235 200 € - triennale 2016-2018 : 745 800 €).

La fondation ARALIS a pour objet d'accueillir, de loger et d'accompagner les personnes isolées et les familles en difficulté dans le cadre de résidences sociales ou de foyers. Son action se décline autour des 3 axes suivants :

**1° - Volet "accompagnement au titre du revenu de solidarité active (RSA)"**

Il s'agit de mettre en œuvre un accompagnement à partir du lieu de vie du résident, et qui vise essentiellement une insertion sociale. Dans le cadre des 185 places conventionnelles, 262 bénéficiaires ont été accompagnés en 2018.

Dans le cadre de la convention 2019-2021, il est proposé de fixer un objectif de 190 places occupées, correspondant à un financement annuel de 98 800 €.

**2° - Volet "accompagnement au titre du logement"**

L'accompagnement social lié au logement réalisé au sein d'ARALIS vise à favoriser l'accès à un logement autonome ou le maintien dans les lieux. En 2018, ARALIS a mis en œuvre 142 mesures d'accompagnement social lié au logement.

Dans le cadre de la nouvelle convention triennale, il est proposé de soutenir l'accompagnement de 120 ménages pour une subvention d'un montant de 86 400 € par an.

### 3° - Volet "accompagnement des ménages en situation de vulnérabilité pour favoriser leur maintien à domicile"

Cette action vise à répondre à la difficulté d'accompagner des résidents en situation de grande vulnérabilité qui ne mobilisent pas les dispositifs existants ou adhèrent plus difficilement aux accompagnements proposés. En 2018, cette action a permis d'accompagner 43 résidents.

Il est proposé de poursuivre, pour les années 2019, 2020 et 2021 le soutien de cette action à hauteur de 50 000 € par an pour 50 ménages accompagnés.

Il est donc proposé au Conseil d'apporter un soutien à ARALIS pour les actions d'inclusion qu'elle réalise et de procéder à l'attribution d'une subvention annuelle de 235 200 €, soit un montant global de 705 600 € pour les années 2019, 2020 et 2021.

Chapitres d'intervention	Subvention 2019-2021 (en €)
accompagnement des bénéficiaires du RSA	296 400
accompagnement logement	259 200
prévention des situations de vulnérabilité	150 000
<b>Total</b>	<b>705 600</b>

## II - Subvention au FNDSA

Montant proposé pour la période 2019-2021 : 2 566 010 €, soit 1 008 670 € en 2019, 778 670 € en 2020, 778 670 € en 2021 (subvention 2018 : 858 673 € - triennale 2016-2018 : 2 359 348 €)

Cette association gère des centres d'hébergement d'urgence et d'insertion, des structures de logement accompagné, des accueils de jour et des ateliers d'insertion. La nouvelle convention se structure autour de 3 principaux axes d'intervention :

### 1° - Volet "logement accompagné"

En 2018, 76 ménages ont été accueillis sur les sites du Bordeaux (Lyon 2°) et de l'antenne de Caluire et Cuire.

Les objectifs annuels pour la nouvelle convention sont pour l'antenne de Caluire et Cuire, l'accueil de 30 ménages par an et pour la résidence le Bordeaux, l'accueil de 32 ménages. Cette volumétrie intègre les réaménagements du site de Lyon 2° permettant le déploiement d'une nouvelle action destinée aux victimes de violences intrafamiliales.

Il est proposé de poursuivre le soutien de cette action à hauteur de 260 970 € par an.

### 2° - Volet "accompagnement socio-éducatif"

En lien avec le PLALHPD et la fiche action 12 du PMS intitulée "mieux lutter contre les violences intrafamiliales", il est proposé de développer des conditions d'accueil et des moyens d'accompagnement permettant de prendre en charge 10 personnes.

Il est proposé de soutenir cette action à hauteur de 60 000 € par an.

Au sein du dispositif "lieu d'accueil spécialisé orientation, insertion, enfance" (La Soie), 30 ménages ont été accueillis sur l'année 2018.

Il est proposé de pérenniser cette action en permettant l'accueil de 40 ménages sur une année au moyen d'un soutien financier à hauteur de 380 000 € par an. Cette action fait l'objet d'un co-financement par la Direction départementale déléguée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DDDJSCS).

Enfin, dans le cadre de la contribution de la Métropole à la fiche-action 5.3 du PLALHPD visant le recensement et la résorption de l'habitat précaire, le FNDSA est amené à intervenir dans l'accompagnement de ménages en situation d'habitat précaire. En 2019, les interventions de FNDSA sont déployées en direction de

l'ancien collège Maurice Scève, situé à Lyon 4°. Les interventions réalisées par le FNDSA, en articulation avec l'ALPIL, prennent essentiellement la forme d'une coordination logistique et alimentaire, mais également d'un soutien juridique et à l'accès aux droits.

Au titre de l'année 2019, la Métropole souhaite soutenir à hauteur de 150 000 € l'action développée en ce sens par le FNDSA.

### 3° - Volet "insertion sociale et professionnelle"

En 2018, le FNDSA a réalisé l'accompagnement de 83 personnes différentes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Il est proposé de maintenir l'objectif annuel de 65 places, soit l'accompagnement annuel de 85 bénéficiaires du RSA, pour un montant de 37 700 € par an.

Enfin, 260 personnes différentes ont bénéficié d'un accompagnement vers et dans l'emploi au titre du dispositif parcours évolutif de retour vers le logement par l'emploi (PERLE), dont la Métropole a contribué en 2018 au financement de cette action en mobilisant le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI). 183 nouveaux accompagnements ont démarré en 2018. Le taux de mise en emploi des personnes accompagnées est de 55 % en 2018.

Il est proposé de reconduire pour l'année 2019 le soutien de la Métropole, à travers la mobilisation du FAPI à hauteur de 80 000 €, avec un objectif d'accompagnement de 250 personnes en diagnostic professionnel, 167 personnes en parcours renforcé vers l'emploi et le placement en emploi de 110 personnes.

Par ailleurs, 46 personnes en situation de vulnérabilité ont pu être accompagnées dans le cadre des accueils de jour de l'association pour un accès aux soins et/ou à une structure adaptée.

Il est proposé de poursuivre en 2019, 2020 et 2021 l'accompagnement de 40 personnes par an dans le cadre de la prévention des situations de vulnérabilité au sein des accueils de jour, à raison d'une aide annuelle de 40 000 € par an.

Chapitres d'intervention	Subvention 2019-2021 (en €)
logement accompagné	782 910
accompagnement socio-éducatif	1 590 000
insertion sociale et professionnelle	193 100
<b>Total</b>	<b>2 566 010</b>

Il est donc proposé au Conseil d'apporter un soutien au FNDSA pour l'ensemble des actions d'inclusion présentées pour un montant de subvention annuelle de 1 008 670 € pour 2019, de 778 670 € pour 2020 et de 778 670 € pour 2021, correspondant à un montant global de 2 566 010 €.

### III - Subvention à l'association HHR

Montant proposé pour la période 2019-2021 : 1 676 640 €, soit 558 880 € par an (subvention 2018 : 558 880 € - triennale 2016-2018 : 1 529 640 €).

L'association HHR œuvre sur le territoire de la Métropole pour la mixité sociale et l'insertion des familles en difficulté. L'association propose des solutions innovantes allant de l'hébergement d'urgence à des logements pérennes.

La nouvelle convention triennale se structure autour de 4 principaux axes d'intervention :

#### 1° - Volet "gestion locative adaptée"

Durant l'année 2018, l'action développée par HHR en matière de gestion locative adaptée a permis l'accompagnement de 271 ménages.

Il est proposé, dans le cadre de la nouvelle convention triennale, de poursuivre les différentes interventions entreprises par HHR dans le cadre de mandat de gestion et de sous-location en vue d'un bail glissant permettant d'accompagner plus de 260 ménages avec un financement à hauteur de 217 000 € par an.

## 2° - Volet "accompagnement logement"

Dans le cadre d'accompagnement portant sur le logement, HHR a, par ailleurs, mis en œuvre 140 mesures d'accompagnement social lié au logement et suivi au sein de son parc de 588 ménages afin de prévenir les expulsions et rester en veille sur les situations fragiles.

De manière à privilégier de nouvelles capacités d'accompagnement mobilisables par les services sociaux de proximité (Maison de la Métropole -MDM- et Centre communal d'action sociale -CCAS-), il est proposé, dans le cadre de la nouvelle convention, de soutenir plus encore HHR dans la réalisation de mesures d'accompagnement social lié au logement (objectif rehaussé à 152 mesures) correspondant à un financement de 132 000 € par an. La Métropole souhaite, par ailleurs, poursuivre le soutien apporté à HHR dans l'accompagnement des ménages hébergés ou logés au sein de son parc, au moyen d'une aide de 112 000 € par an.

## 3° - Volet "insertion sociale et professionnelle"

HHR a réalisé, par ailleurs, 46 suivis dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en référence socio-professionnelle et 11 dans le cadre de la référence socio-professionnelle renforcée.

Les objectifs de 40 places par mois au titre de l'accompagnement "itinéraires emploi", et de 13 places par mois dans le cadre de l'accompagnement "itinéraires emploi renforcé" sont reconduits dans le cadre de la nouvelle convention, pour un financement de 31 880 € pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

HHR travaille au développement de lieux de remobilisation qui sont des points d'ancrage pour l'accompagnement vers l'insertion et l'accès au logement. Depuis avril 2018, HHR a ouvert deux escales solidaires sur Lyon 3° et Lyon 6° qui proposent des repas partagés, des ateliers d'insertion professionnelle et de bien-être, pour créer du lien et regagner confiance en soi.

Il est proposé de soutenir l'ouverture et le fonctionnement de 2 nouvelles Escales Solidaires chaque année, pour une aide apportée de 30 000 € par an.

## 4° - Volet "mobilisation de solutions de logements et d'accompagnements spécifiques"

Dans le cadre de la mobilisation de solutions de logements adaptés et d'accompagnements très renforcés, HHR a accompagné, dans le cadre de la précédente convention, 8 ménages pour lesquels les différents accompagnements mobilisés dans le cadre du droit commun avaient échoué en raison de la complexité des situations.

Il est souhaité, pour les 3 prochaines années, de poursuivre le soutien apporté à cette action pour l'accompagnement de 8 nouveaux ménages rencontrant un cumul de difficultés, à raison de 8 000 € par an.

Par ailleurs, dans le cadre des actions de lutte contre l'habitat indigne (LHI) conduites par la Métropole, l'association est intervenue, en appui, dans la mobilisation de logements et d'accompagnement de ménages dont l'habitation fait l'objet d'une procédure de péril. Ce sont 5 familles qui ont bénéficié de cette action en 2018.

Il est proposé, dans le cadre de la nouvelle convention, de maintenir ce volet d'intervention avec l'accompagnement de 24 ménages sur 3 ans pour une aide annuelle de 28 000 €.

Chapitres d'intervention	Subvention 2019-2021 (en €)
gestion locative adaptée	651 000
accompagnement logement	732 000
insertion sociale et professionnelle	185 640
mobilisation de logements et d'accompagnements spécifiques	108 000
<b>Total</b>	<b>1 676 640</b>

Il est donc proposé au Conseil d'apporter un soutien à HHR pour les actions d'inclusion pour les ménages en difficulté et de procéder à l'attribution d'une subvention annuelle de 558 880 €, soit un montant global de 1 676 640 € sur 3 ans ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve**, dans le cadre du PLALHPD, du PMS, du PMI'e, et de la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord :

a) - l'attribution, pour les années 2019-2020-2021, de subventions de fonctionnement :

- d'un montant total de 705 600 € au profit de la Fondation ARALIS, dans le cadre des actions d'inclusion menées en direction de ménages en difficultés,
- d'un montant total de 2 566 010 € au profit du FNDSA, dans le cadre des actions d'inclusion menées en direction de ménages en difficultés,
- d'un montant total de 1 676 640 € au profit de HHR, dans le cadre des actions d'inclusion menées en direction de ménages en difficultés,

b) - les conventions triennales 2019-2021 à passer entre la Métropole et les associations ARALIS, FNDSA, HHR définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 4 948 250 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitres 65 et 017 - opérations n° 0P14O5639 et 0P36O5137, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 063 415 € en 2019,
- 1 572 750 € en 2020,
- 1 572 750 € en 2021,
- 739 335 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.**